



---

## AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N° 1212

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

---

**Veillez prendre avis que le RÈGLEMENT NO 1212 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES, est entré en vigueur le 28 juillet 2023.**

---

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal aux jours et heures d'ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30 et est disponible sur le site web de la municipalité.

Ledit règlement numéro 1212 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Stratford, ce 28 juillet 2023,

*William Leclerc Bellavance*

William Leclerc Bellavance

Directeur général et greffier-trésorier